

Est-il halal d'égorger et de décapiter en islam ?



L'assassinat de Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine et de trois catholiques innocents dans la basilique Notre-Dame à Nice nous force de vérifier si l'égorgement et la décapitation font partie de la doxa islamique.

Innocenter l'islam après chaque attentat commis par les djihadistes est devenu une scène classique, voire traditionnelle. Ainsi voit-on régulièrement de nombreux dignitaires musulmans, notamment le sieur imam Hassan Chalghoumi, squatter les plateaux des télévisions et rabâcher devant les caméras la même litanie : « L'islam est une religion de paix et l'égorgement n'a rien à faire avec l'islam. » Ils radotent sans honte ni pudeur que le messager d'Allah est venu rempli « miséricorde pour le monde » (Coran 21.17) et que l'égorgement ne peut en aucune manière faire partie de sa charia.

Cependant, ils feignent d'ignorer l'impact des textes, des

versets et des récits extrêmement violents dans la biographie dudit messager, dans ses hadiths et dans son Coran heurtant à la fois les musulmans lucides et les non musulmans. Ainsi occultent-ils les faits terribles décrits dans le patrimoine islamique confirmant l'existence d'une violence sacrée inhérente à l'islam, y compris le recours à l'égorgeage et à la décapitation.

Ils radotent devant le public occidental, souvent crédule, des versets pacifistes dans le Coran et cachent ceux qui sont d'une extrême violence. Effectivement, les premiers remontent au temps où Mahomet était faible, au début de sa mission à la Mecque. Quant aux versets violents, plutôt assassins, ils apparaissent durant la période où il devient un homme puissant et un chef militaire impitoyable au cours des dix dernières années de sa vie à Médine.

Devant cette réalité embarrassante, les doctes musulmans avancent toujours des raisons de défense pour justifier les versets violents. Ainsi le mensonge et la duplicité deviennent pour eux une monnaie courante et permanente pour protéger et blanchir leur croyance. Ce déni flagrant dans l'interprétation et la défense est à la fois sidérant et inacceptable puisque les faits historiques les réfutent.

Mahomet a-t-il exercé la violence pour se défendre ? A-t-il mené des razzias et des guerres contre les autres tribus, intercepté et pillé des caravanes commerciales pour un objectif défensif ? A-t-il réclamé qu'on se débarrasse de ceux qui se moquaient de lui ?

Même la conquête musulmane de l'Égypte, de l'Afrique du Nord et de tant d'autres contrées à l'est comme à l'ouest de l'Arabie, a-t-elle été légitimée par des raisons de sécurité ? Aucun esprit, logique, serein, sain, n'acceptera ces justifications banales, obsolètes, éphémères, mensongères, destinées à défendre aveuglément une religion, en occultant des réalités évidentes et des questions sérieuses.

Quel dignitaire musulman peut-il nier la première menace

d'égorgement que Mahomet avait lui-même adressée à des jeunes Mecquois qui se moquaient de lui, alors qu'il tournait autour de la Kaaba ? « Ô gens de Qoraych ! Entendez-moi bien ! Sachez que je suis venu à vous avec l'égorgement. » Et c'est ce qu'il fera ultérieurement après en avoir acquis la force et les moyens.

Les imams dans le monde musulman et en Occident se réfèrent souvent à ce hadith. Voici quatre exemples avec des références précises que Frère Rachid révèle dans son livre, « Daech et l'islam », page 295 :

1. Le cheikh Hani as-Sibâ'î, réfugié à Londres, a justifié l'assassinat de Nick Berg par al-Qaeda en Irak : « Ces gens, dit as-Sibâ'î, s'appuient sur des bases légales dans la charia dont le hadith qu'adresse Mahomet aux gens de Qoraych en posant sa main sur le cou : « Je suis venu à vous avec l'égorgement ». Effectivement, Mahomet a égorgé. »

2. Le cheikh marocain Mohammed al-Fazazi se réfère aussi à ce même hadith pour défendre l'égorgement.

3. L'imam koweïtien Nabil al-Awadhi s'appuie, dans sa série télévisée « La vie du Prophète », sur le même hadith. Il estime que Mahomet menaçait déjà son clan d'égorgement lorsqu'il allait le combattre.

4. Le site qatari Islamweb confirme l'authenticité de ce hadith qui visait les gens puissants de Qoraych.

En plus, les musulmans savent bien que ce hadith de l'égorgement est régulièrement radoté dans les prêches des imams comme dans les discours des gouvernements islamistes.

Et si on fouille dans le Coran, on trouve maints versets qui incitent à la haine et au meurtre. Citons ici, dans ce contexte, deux versets seulement :

D'abord, le 47.41 qui recommande aux musulmans de recourir à l'égorgement et à la décapitation dans le combat contre leurs adversaires. « *Lorsque vous rencontrez [au combat] ceux qui ont mécru, frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement.* »

Et le verset 8.12 qui demande aux « Anges » d'aider les musulmans dans leur guerre contre les mécréants. « Et ton Seigneur révéla aux Anges : Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts. »

En dépit de moult preuves frappantes et criantes, des dignitaires et prédicateurs musulmans continuent à se moquer du monde. Ils prétendent que leur Coran est entièrement pacifique et ne peut jamais être autrement, puisque le mot « épée » (sayf) n'y figure pas. Quel aplomb, quel cynisme et quelle duplicité ! Peuvent-ils alors nous expliquer avec quoi leurs combattants et leurs moudjahidines décapitent et égorgent les autres ?

Toujours dans son livre déjà cité, Frère Rachid note que le groupe de l'État islamique (Daech) ne s'est pas privé d'appliquer l'égorgement. Il se réfère à Abou Aïcha al-Gharîb auteur de « Réponse claire aux négateurs de l'égorgement des mécréants et des apostats ». Cet auteur y détaille les preuves légales qui autorisent les musulmans à décapiter leurs ennemis mécréants. Il s'appuie, certes, sur des références tirées du Coran, des hadiths, de la biographie de Mahomet et de celle de ses compagnons. Ces références constituent une réplique irréfutable contre la polémique tendancieuse de tous les marchands du Temple de l'islam qui prétendent que les crimes commis par leurs propres coreligionnaires n'ont rien à faire avec l'islam.

Tous les médias avaient rapporté que Daech n'égorgeait jamais quiconque devant les caméras sans que son « Comité légal » ait déjà vérifié les preuves religieuses et les avis des oulémas. Leurs arguments ne laissent aucun doute sur la décapitation comme sunna du Prophète, l'ayant lui-même mise en pratique. Elle fut appliquée par ses successeurs et bénie par leurs prétendus oulémas.

Il convient de rappeler que Daech avait son égorgeur « professionnel », Mohammed Emwazi, un Koweïtien surnommé « John ». Il apparaissait déguisé dans plusieurs vidéos à côté de ses victimes, comme s'il s'agissait d'un simple tournage de film. Cependant, la vue des têtes coupées près de lui ne pouvait laisser aucun esprit sain sans répugnance.

Cette scène rappelle, selon Frère Rachid, tous les récits rapportés dans les livres du patrimoine islamique. La tête de l'Américain James Foley, décapité en Irak en 2014 ne diffère pas de celle d'Abou Jahl qu'Ibn Massoud avait mise entre les mains de Mahomet. Même la tête du journaliste israélo-américain, Steven Sotloff, décapité par Daech, ne diffère pas de celle du Juif Kaab ibn al-Achraf ramenée à Mahomet qui avait applaudi « le succès des exécutants ».

La presse internationale a rapporté le cas d'autres Occidentaux décapités devant la caméra par Daech, comme les deux Britanniques David Heinz et Alan Henning, l'Américain Peter Kassig, ainsi que dix-huit soldats syriens et tant d'autres.

Rappelons également l'égorgement de 21 citoyens coptes égyptiens en Libye par les combattants de Daech en février 2015 et dont certains médias ont diffusé la vidéo de l'exécution.

La série d'égorgements de citoyens français ne cesse de se multiplier durant les dernières années. La dernière en date est celle de Samuel Paty survenue en octobre dernier. La photo de sa tête a été diffusée sur les réseaux sociaux avant d'être retirée.

Donc, il n'y a pas de doute, confirme Frère Rachid dans le livre cité, page 299, « que le fondement de cette pratique et sa légalité islamique viennent de la vie de Mahomet, le beau modèle, comme des enseignements et des justifications qu'il a prodigués. Sans Mahomet, la barbarie en islam n'aurait pas vu le jour. Si la barbarie et la décapitation sont sacrées et ont été pratiquées par la personnalité la plus vénérée, pour

laquelle les musulmans se sacrifient à tout moment, qui sont-ils donc pour renoncer à les appliquer ? Est-ce que les musulmans sont plus nobles que leur prophète pour s'abstenir de tout meurtre sous prétexte que c'est un acte barbare ? Sont-ils plus dignes que les compagnons et les proches de Mahomet pour renoncer à la décapitation à cause de sa monstruosité ? La sanctification de l'histoire islamique, la sacralité de la personnalité de Mahomet et la tentative de les écarter de toute critique, empêchent toute lutte contre le terrorisme. »

En fait, il est impossible de combattre le terrorisme sans combattre ses racines idéologiques, notamment celles qui sont incrustées dans la structure existentielle des fidèles musulmans.

Certes, l'égorgement et la décapitation sont des châtiments halal en islam. Aucun responsable musulman n'ose réfuter cette évidence, ni la condamner, ni l'interdire.

Maurice Saliba